



Maitre d'ouvrage : CdC Grand Saint-Emilionnais (33)

Mission : Élaboration des Périmètres Délimités des Abords

Equipe : Métropolis, territoires

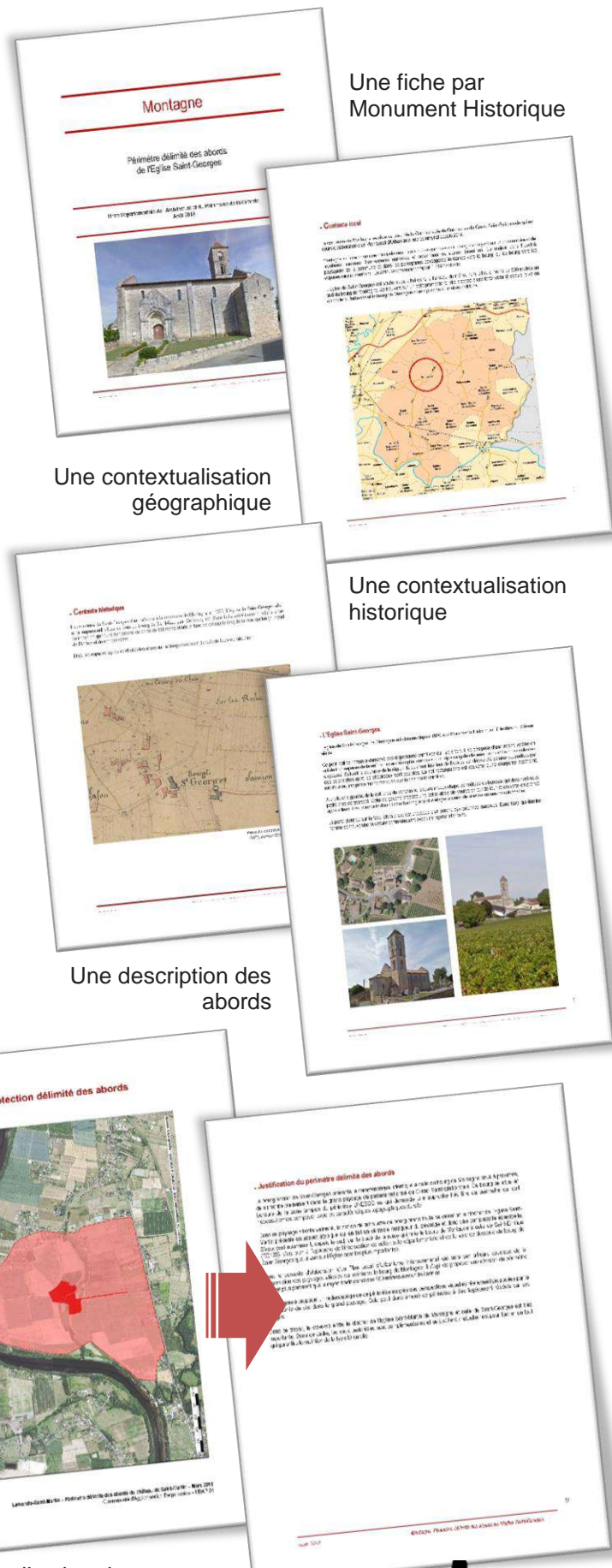
Calendrier : 2018

La Communauté de Communes du Grand Saint-Emilionnais comprend de nombreux édifices inscrits ou classés à l'inventaire des Monuments Historiques. 7 d'entre-eux ont fait l'objet d'une démarche particulière de redéfinition du rayon de protection qui s'applique dans un rayon de 500 mètres aux immeubles bâtis et non bâtis, qui sont visibles du monument historiques ou visibles en même temps que lui.

Ce travail s'est réalisé en étroite collaboration avec l'UDAP et l'Architecte des Bâtiments de France (ABF) afin d'établir les liens de co-visibilité les plus pertinents possibles dans un contexte de territoire classé à l'UNESCO.

Ainsi, dans le cadre de l'élaboration du Plan Local d'Urbanisme Intercommunal sur son territoire, et sur la base d'un travail de terrain réalisé conjointement entre l'Architecte des Bâtiments de France et notre équipe d'études, 7 PDA ont été matérialisés cartographiquement et expliqué par nos soins, via la réalisation de fiches explicatives.

L'ensemble du travail a été réalisé sous le contrôle de l'Architecte des Bâtiments de France.



Une fiche par Monument Historique

Une contextualisation géographique

Une contextualisation historique

Une description des abords

Du périmètre des 500 mètres... au PDA.

Explication du nouveau Périmètre des Abords.

